

**OBJET FIN DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
 A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION (AMDR)**

L'Association des Maires du Département de la Réunion est une association dont les principales actions sont la formation des élus et la participation à l'organisation du congrès des Maires de France. Les collectivités qui adhèrent ont également la possibilité d'accéder à des informations spécialisées et/ou de participer à des réunions d'échanges thématiques. Son intérêt réside dans la faculté à fédérer l'ensemble des communes de la Réunion sans distinction politique et à porter la voix de tous les Maires de la Réunion.

A l'issue des élections municipales de mars 2014, certes le changement de dirigeants de l'association a été approuvé par l'ensemble des membres mais depuis la gouvernance mise en place se fait sous un angle partisan.

De plus, depuis quelques années, la Ville de Saint-Denis organise des formations des élus en interne soit par des cadres de la collectivité soit par des consultants spécialisés en cas de besoin. Ces formations internes ont le mérite de valoriser les compétences des cadres et de créer également du lien entre élus/ administratifs sur des sujets d'actualité.

Ainsi, les actions proposées par l'AMDR ne correspondent plus aujourd'hui ni à l'état d'esprit ni aux besoins de la Ville de Saint-Denis.

Aussi, je vous demande :

- 1° de mettre fin à l'adhésion à l'AMDR à compter du 1er octobre 2014 ;
- 2° d'ajuster les crédits sur 2014 pour le paiement de janvier à septembre 2014 .
- 3° de m'autoriser à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET FIN DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION (AMDR)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-38 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

2 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

Monsieur LAGOURGUE Michel

8 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

Monsieur FOURNEL Dominique,
Madame ANILHA Fernande,
Messieurs VICTORIA René-Paul,
HOARAU Serge, HUBERT Richenel,
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

pour

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Met fin à l'adhésion à l'AMDR à compter du 1er octobre 2014.

ARTICLE 2 Ajuste les crédits sur 2014 pour le paiement de janvier à septembre 2014.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer les actes y afférents.

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014


Gilbert ANNETTE